

gouvernement pour financer des programmes d'indemnisation, d'assurance et ainsi de suite, il lui en reste peu. Je suis enclin à croire parfois que le personnel d'une entreprise est mieux rétribué que le propriétaire lui-même ou les membres de sa famille qui sont ses associés.

A l'heure actuelle, nos petites entreprises fonctionnent dans un monde incertain. Les petites entreprises dans les régions isolées du Canada ne peuvent guère accumuler de capitaux. Par conséquent, même si le projet de loi relève le plafond des prêts, j'ai idée qu'en l'adoptant nous faisons trop peu, trop tard. Nous ne viendrons pas en aide aux petites entreprises tant que le gouvernement réussira pas à contenir l'inflation, le problème le plus important auquel le Canada doit faire face.

**M. Brisco:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** La parole est souvent accordée au député de la Colombie-Britannique cet après-midi.

**M. Brisco:** Monsieur l'Orateur, les députés de la Colombie-Britannique se tirent toujours d'affaire. Je félicite le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) d'avoir parrainé ce projet de loi à la Chambre, la première mesure législative importante depuis qu'il assume ses fonctions.

**M. Stevens:** De fait, il est inscrit au nom du ministre des Finances (M. Macdonald).

● (1440)

**M. Brisco:** Les députés de l'opposition peuvent également être fiers, parce que ce sont eux qui ont proposé la mesure que le ministre a eu la sagesse d'adopter. Je me rappelle que le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a, le 28 mars dernier, présenté la motion d'initiative parlementaire suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures visant à favoriser le développement de la petite entreprise dans notre pays, notamment a) en accordant des dégrèvements d'impôts sur les investissements dans la petite entreprise, b) en aidant à la formation de consortiums de petites entreprises d'exportation, c) en modifiant les pratiques gouvernementales, en ce qui a trait aux soumissions, de façon à permettre à la petite entreprise de fournir une partie des biens et services achetés par le gouvernement, d) en réduisant le volume des écritures que le gouvernement impose à la petite entreprise.

A la suite peut-être du débat de ce jour-là, les observations les plus intéressantes, du moins en ce qui a trait au bill à l'étude, ont été faites par le député de Capilano (M. Huntington). Ce député conservateur a déclaré, comme en fait foi la page 4398 du *hansard*:

Je crois également qu'après une période d'inflation très élevée, il y aurait lieu de porter le montant du prêt de \$50,000 à \$75,000, voire même à \$100,000. Cette hausse devrait peut-être faire l'objet d'un examen annuel.

Que le montant accordé aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises soit passé de \$50,000 à \$75,000 n'a donc rien de fortuit. L'honorable député de Capilano a poursuivi:

Compte tenu du taux d'inflation que nous avons connu, et si jamais le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Marchand) recommandait que l'on modifie la loi sur les prêts aux petites entreprises, il devrait envisager d'accroître le volume des affaires des entreprises visées par cette loi. A mon avis, il devrait envisager une somme d'environ 1.5 million de dollars.

### *Prêts pour améliorations—Loi*

Que ce soit là exactement le montant prévu aux amendements à la loi sur les prêts aux petites entreprises est tout-à-fait remarquable. Je trouve également remarquable que le soir même, sauf erreur, ou tout au moins à quelques heures du débat ouvert par le critique conservateur en la matière, le ministre chargé de cette question ait déclaré que c'était précisément là l'objectif du bill dont nous sommes maintenant saisis. Jamais, à ma connaissance, un gouvernement n'a mis autant de hâte à répondre à une initiative, aussi faut-il féliciter le ministre de s'être inspiré d'une idée valable de l'opposition, ce qui n'est certes pas inhabituel, en ce sens que l'opposition a souvent des idées valables, mais qui l'est si l'on considère que le parti ministériel à la Chambre reconnaît rarement ce fait.

Un certain nombre d'hommes d'affaires seront touchés par le bill à l'étude qui apporte des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, à la loi sur les prêts aux petites entreprises et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ces modifications toucheront bien sûr également les hommes d'affaires à l'avenir. Quand on finit par s'irriter comme vient de le démontrer le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) et qu'on est obligé d'informer ses commettants qu'il existe effectivement une Banque d'expansion industrielle tout comme il existe une Banque fédérale de développement, le ministre doit reconnaître qu'il a encore un sérieux travail de relations publiques à faire. Je comprends que le ministre soit irrité en constatant que les gens ne sont pas informés. C'est la même irritation que ressentent les députés des deux côtés de la Chambre quand ils sont soudain saisis du cas d'un de leurs infortunés électeurs qui a fait sa demande de pension de retraite, comme l'exige le Régime de pensions du Canada, mais avec trois ou quatre mois de retard, risque de la perdre et de se retrouver sans revenus.

On serait porté à croire que tous les Canadiens connaissent bien les programmes qui les visent directement. Il reste que parfois ces occasions pour les petits entrepreneurs se présentent soudainement et ils veulent en profiter. Par le passé, il se peut qu'ils n'aient pas eu l'occasion ni en fait le besoin de s'informer au sujet de la Banque fédérale de développement. Je sais que cette dernière, par l'entremise de ses agents, s'efforce de s'adresser aux clubs sociaux, d'organiser des séminaires et de se faire connaître en faisant paraître des annonces dans les grands journaux.

En toute franchise, je ne suis pas capable de faire des recommandations précises au ministre sur les moyens de mieux informer les personnes qui désirent recourir aux services de la Banque fédérale de développement; tout ce que je peux dire, c'est qu'en s'adressant aux clubs sociaux, il atteint des personnes qui sont déjà au courant des avantages et des désavantages qu'offre la Banque fédérale de développement. Il est arrivé plus d'une fois qu'après avoir présenté une demande à la Banque fédérale de développement, l'homme d'affaires ne trouve que réponse obscures, retards, complications et frustration, ce qui finalement le décourage de s'adresser à cette source de financement. Il en cherche une autre, mais le taux d'intérêt est souvent beaucoup plus élevé.